

PAE 2011-01

Programme d'achat d'électricité provenant de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle

Description et documents



Hydro-Québec Distribution instaure un programme pour l'achat de 150 MW d'électricité produite au Québec à partir de centrales de cogénération à base de biomasse forestière résiduelle. Le Programme découle de l'adoption par le gouvernement du Québec, le 26 octobre 2011, des décrets [1085-2011](#) et [1086-2011](#). Il a été approuvé le 15 décembre 2011 par la [décision D-2011-190](#) de la Régie de l'énergie.

Chaque projet est limité à un maximum de 50 MW. La durée des contrats peut varier entre 15 à 25 ans.

Soumission de questions

Les soumissionnaires peuvent [soumettre des questions](#) relativement au programme d'achat d'électricité. Les [réponses aux questions](#) sont accessibles à tous.

Dépôt des soumissions

Les soumissions peuvent être déposées à partir de la date de lancement du Programme et jusqu'à la date de fin du Programme, qui correspond à la date la plus hâtive des dates suivantes :

- 20 décembre 2013 avant 16 heures, heure de Montréal (deux ans après la date de lancement du Programme) ; ou
- la date de signature du dernier contrat d'approvisionnement en électricité permettant d'atteindre les quantités recherchées

Documents

- [PAE 2011-01](#) [PDF]
- [Formule de soumission](#) [DOC]
- [Étapes du cheminement pour l'émission d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois dans le cadre du programme d'Hydro-Québec Distribution](#) [PDF]

Contrats

16 mars 2012 – Signature d'un contrat d'achat d'électricité de 50 MW avec Tembec Énergie S.E.C.

[Contrat](#) | [Communiqué](#)

[Tableau sommaire des contrats signés \(au 16 mars 2012\)](#)

